

Le projet thérapeutique

> Le projet de soins de votre enfant est sous la responsabilité médicale du pédopsychiatre de l'unité. Avec l'accord des parents, ce projet est élaboré en concertation pluri-professionnelles.

> Nous proposons différentes activités thérapeutiques (individuelles et de groupe) en utilisant différentes médiations.

> Ce projet fait l'objet d'une élaboration permanente en lien avec les progrès de votre enfant et les observations des différents professionnels.

Le déroulement des soins sur une journée :

- > L'accueil de l'enfant au sein du groupe
- > Les ateliers thérapeutiques à médiations (dessins, ferme, cuisine, bibliothèque, jeux, contes, sorties, ...)
- > L'utilisation de médiations spécifiques (TED, ateliers structurés, supports visuels à la communication, ...)
- > Les repas thérapeutiques
- > La psychomotricité individuelle ou groupale
- > Les psychothérapies individuelles et familiales
- > Les temps scolaires : classe maternelle intégrée à l'école Ferdinand Buisson



POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE :

Nous travaillons en lien avec les professionnels et partenaires extérieurs s'occupant de l'enfant, notamment en organisant ou en participant à des réunions de synthèse.



CENTRE HOSPITALIER ALPES-ISÈRE
HÔPITAL DE JOUR PETITE ENFANCE FERRIÉ

8 rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
Téléphone : 04 43 97 81 60

www.ch-alpes-isere.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE



MAJ 08/2026 - Plan Google Map

HDJ FERRIÉ

Petite enfance



Une structure
de soins



Une équipe
pluri-professionnelle



Au service
du patient



Centre Hospitalier Alpes-Isère
Hôpital de Jour petite enfance Ferrié
8 rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
Tél. : 04 43 97 81 60 - Du lundi au vendredi de 9h à 15h 30
www.ch-alpes-isere.fr

Présentation

L'hôpital de jour (HDJ) petite enfance Ferrié est une structure de soins qui propose un travail thérapeutique incluant les champs éducatifs, pédagogiques et scolaires. **Il est destiné aux enfants âgés de 0 à 6 ans** résidant sur Grenoble.

Cette équipe fait partie du pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile (PIJ) du Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI).

ADMISSION

> L'admission à l'hôpital de jour (HDJ) se fait sur décision médicale, avec l'accord des parents.

> Les enfants sont accueillis en demie journée avec ou sans un temps de repas selon un emploi du temps individualisé et adapté à leurs soins.

> **les rendez-vous médicaux** ont lieu plusieurs fois par an avec le pédopsychiatre. Votre présence, ainsi que celle de votre enfant, est indispensable pour le suivi régulier des soins. Un médecin pédiatre est présent une fois par mois. Elle rencontre régulièrement chaque enfant en votre présence.

Une équipe pluri-professionnelle :

- > Un médecin psychiatre
- > Un pédiatre
- > Des infirmières
- > Une éducatrice jeunes enfants
- > Une auxiliaire de puériculture
- > Une psychologue
- > Une psychomotricienne
- > Une cadre de santé
- > Une secrétaire
- > Une assistante sociale
- > Une enseignante spécialisée
- > Un agent de service hospitalier



Fonctionnement

> La régularité des présences

Votre enfant est inscrit dans une prise en charge thérapeutique et sa présence régulière est indispensable. Elle lui permet d'acquérir les repères nécessaires à son évolution et favorise son intégration aux soins.

> Les absences

Nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir de l'absence de votre enfant afin :

- _ de ne pas facturer une demi-journée d'hospitalisation à la sécurité sociale,
- _ de permettre aux professionnels de réajuster leurs prises en charge,
- _ d'en informer les autres enfants accueillis ce jour là.

Elles doivent être exceptionnelles et justifiées.

En cas d'absences fréquentes de votre enfant ou d'absence de votre part aux rendez-vous fixés par les professionnels, nous pouvons être amenés à suspendre sa prise en charge.

> Les fermetures

L'HDJ est fermé une partie des vacances scolaires. Un courrier vous sera adressé pour vous informer des dates exactes ainsi que des fermetures exceptionnelles.

> les accompagnants

Les accompagnants de votre enfant sont sous votre responsabilité.

Prise en charge taxi :

Si votre enfant bénéficie d'un taxi pris en charge par la sécurité sociale, c'est à vous de solliciter la compagnie de taxi et d'annuler les trajets si nécessaire, notamment pendant les périodes de fermeture de la structure. Il est également important qu'un des parents vienne chercher son enfant à l'HDJ régulièrement afin d'échanger avec l'équipe de professionnels.

Accès

TRANSPORTS EN COMMUN



Bus ligne C3

Arrêt "Foch-Ferrié"



Tramway ligne C

Arrêt "Foch-Ferrié"



HORAIRES D'OUVERTURE

L'HDJ est ouvert tout au long de l'année (sauf pendant certaines périodes de vacances scolaires et jours fériés) comme suit : le lundi de 9h à 12h45 et du mardi au vendredi de 9h à 15h30.

Une secrétaire est présente tous les jours de 9h à 17h. Vous pouvez laisser un message lorsque l'équipe n'est pas disponible.

CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Secrétariat : 04 43 97 81 60

